



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 08/06/2020

PAC 2020 :

Plus qu'une semaine pour faire sa télédéclaration sans pénalité

Les agriculteurs qui souhaitent déposer une déclaration d'aide surface de la PAC ont **jusqu'au lundi 15 juin** pour signer leur télédéclaration.

Lundi prochain sera donc la dernière journée. Quelques 500 exploitations n'ont pas encore terminé leurs démarches.

La déclaration doit impérativement se faire sur le site télépac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>
Des organismes de services peuvent accompagner les agriculteurs qui le souhaitent. Les services de la DDTM sont également disponibles pour répondre à toute question. Au delà du 15 juin, une pénalité de 1% par jour de retard sera appliquée sur le montant des aides.

**Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle**

02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes